

Lorme, Lacorne et moi. Vous ne devez pas douter du zèle avec lequel nous avons secondé l'abbé Lacorne qui se donne des peines infinies et qui en aurait davantage s'il ne nous avait pas pour support, parce que nous sommes un peu plus au fait de la carte.... Je demande en grâce de faire reconduire le sieur Jacrau <sup>(1)</sup> à la cuisine, il ne lui convient point de parler sur des matières importantes. Il s'annonce pour être l'auteur des entrelignes sur la requête que vous avez fait signifier au séminaire. En vérité, il n'a pas le sens commun ; cela me fait peine pour l'honneur des directeurs..."

4 mars 1751 : " Messieurs et très honorés confrères, je ne crois pas devoir entrer en discussion sur la contestation que vous me faites de ma prébende, parce que vous me paraissez subtils pour me surprendre par mes propos. J'aurai simplement l'honneur de vous mander qu'étant très occupé des affaires de notre Chapitre, j'ai envoyé votre consultation en Sorbonne, pour soulager l'abbé Lacorne et ne point me détourner de mes grandes occupations. Votre député vous remettra la réponse des docteurs ; j'ai gardé l'original, mais une copie collationnée par notaire vous suffira pour l'usage que vous en pourrez faire. Je ne m'en suis pas tenu à cela ; je me suis mis en devoir de faire saisir tous les revenus de l'abbaye perçus et à percevoir, jusqu'à ce que mon Chapitre de Québec eût compté avec moi. Là-dessus M. l'abbé De L'Orme, après s'être consulté, a jugé à propos de me délivrer ce qui pouvait m'appartenir, sans préjudicier à mes autres droits, avec la soumission cependant de me rendre comptable. Si vous jugez à propos de me plaider, je vous attends de pied ferme ; mais en bon confrère, je ne vous le conseille pas.

---

(1) Ecclésiastique français, ordonné à Québec en 1726. En 1747, il était supérieur du séminaire, mais il quitta ce poste l'année suivante pour ne plus le reprendre. D'après M. de Gannes, la cuisine lui convenait mieux.